



Nouvelle charte des officiels Avancement des travaux

Destinataire : Ligues Régionales, Comités Départementaux et membres du Comité Directeur

Pièces jointes : 1

La nouvelle charte des officiels sera mise en œuvre à compter de la saison 2015 / 2016. Sa présentation a été faite lors des Assemblées Générales de Ligues au printemps dernier.

Les travaux continuent pour préparer, tout au long de la saison en cours, la mise en route de cette charte. Vous trouverez en pièce jointe un support présenté lors du séminaire des Commissions Régionales des Officiels qui s'est tenu le 23 août dernier.

La nouvelle charte des officiels évoque les écoles d'arbitrage club. Vous trouverez ci-dessous des précisions sur celles-ci.

Une école d'arbitrage est une structure identifiée au sein d'un club, d'un regroupement de clubs ou d'une CTC comprenant au minimum un responsable de formation attitré, un ou plusieurs formateurs par club (arbitre, entraîneur ou dirigeant,...) formant et désignant les arbitres confirmés ou en formation sur des rencontres à domicile ne faisant pas l'objet d'une désignation de 2 arbitres par le comité départemental.

Le but de l'école d'arbitrage est de promouvoir les fonctions d'officiels, d'organiser des formations d'arbitre de club, d'OTM de club, voire d'arbitres départementaux. Toute école existante est à minima de Niveau 1

Le club ou la CTC peut souhaiter faire reconnaître cette école et demander la validation Niveau 2. Pour être validée Niveau 2, cette Ecole devra répondre aux 5 critères ci-dessous :

- Organisation d'une formation d'au minimum 2 jeunes arbitres par club avec désignations d'arbitres club au sein du club
- Utilisation de la mallette pédagogique FFBB, respect du programme et utilisation des cahiers de l'arbitre club
- Les arbitres en formation dans le club sont systématiquement accompagnés, conseillés, coachés, protégés par une personne identifiée (chasuble de la mallette) lors de chaque rencontre
- Le club affiche le programme de formation de l'école d'arbitrage, les désignations et les photos de ses officiels
- Présence du responsable de l'école à la réunion des responsables d'école d'arbitrage de la Commission Départementale des Officiels

Une fois validée Niveau 2 par le Comité Départemental, cette Ecole pourra :

- Répondre aux obligations de la CTC
- Être valorisée dans le cadre de la charte des officiels
- Être valorisée dans le cadre du label « Club Formateur »

Il convient dès à présent de communiquer auprès des clubs ces dispositions, de les

accompagner éventuellement dans la mise en œuvre de ces écoles. Les arbitres formateurs, Responsables Techniques de Zones sont à disposition des Ligues et Comités pour accompagner à la mise en œuvre de ces actions.

Avant le 15/03/2015 les Comités Départementaux devront avoir procédé aux contrôles en vue de la validation Niveau 2 des Ecoles.

Tout club peut être plus ambitieux dans la formation des arbitres. Il peut engager des actions complémentaires qui seront valorisées dans le cadre du label « Club Formateur »

Chaque objectif supplémentaire réalisé parmi la liste suivante est valorisé :

- L'école d'arbitrage prépare à l'examen d'arbitre départemental
- L'école d'arbitrage est validée niveau 2 pour la 3ème saison consécutive
- Mise en place du JAP (je Joue - J'arbitre - je Participe) chez les petits : au minimum en U10-U11
- Fidélisation des arbitres diplômés : au moins 1 arbitre validé départemental la saison précédente a officié au moins 15 rencontres cette saison
- Activité effective : 80% des arbitres de l'école ont été désignés sur FBI et ont officié au moins 5 matches dans la saison
- Au moins 5% de licenciés du club sont en formation arbitre
- A chaque entrainement de chaque équipe, au moins une situation de jeu est officiée par des joueurs ou des arbitres en formation
- Développement de l'arbitrage féminin : 40% d'arbitres club féminins dans l'école d'arbitrage
- L'école d'arbitrage compte un formateur labellisé, un observateur ou un intervenant en CDO, CRO, CFO
- Au moins 1 arbitre pour 100 licenciés a réussi l'examen départemental d'arbitre cette saison

L'engagement du club dans la formation des arbitres est un axe important de la nouvelle charte des officiels. Merci de relayer ces informations auprès de tous les clubs.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Frédéric CHALOUPY Président de la Commission Fédérale des Officiels	Matthieu SOUCHOIS Directeur du Pôle Formation	Thierry BALESTRIERE, Secrétaire Général
Référence	2014-08-24 Charte des Officiels – Information V3 TBE-	